



Compte administratif 2023

Note de présentation synthétique

MOUVEMENTS REELS (Dépenses réelles / Recettes réelles) ET MOUVEMENTS D'ORDRE :

(Dépenses d'ordre / Recettes d'ordre) : Les mouvements budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, se composent de mouvements réels et de mouvements d'ordre. Les mouvements réels, en dépenses ou en recettes, correspondent à des décaissements ou à des encaissements. A l'inverse, les mouvements d'ordre, en dépenses ou en recettes, correspondent à des opérations comptables internes, ne donnant pas lieu à des flux et n'influençant pas l'autofinancement et le niveau du fonds de roulement.

SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses) : Total des émissions de mandats pour la réalisation de travaux, l'acquisition de matériel, outillage, mobilier, subventions d'équipements versées... (en mouvements réels).

SECTION D'INVESTISSEMENT (Recettes) : Total des émissions de titres de recettes correspondant au fonds de compensation de la TVA et aux cautions des résidences autonomie notamment (en mouvements réels).

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Dépenses) : Total des mandats émis au titre des charges de personnel, des fournitures et prestations diverses, des dépenses d'entretien courant, des secours délivrés, des subventions versées...(en mouvements réels).

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes) : Total des émissions de titres de recettes correspondant à la subvention municipale, aux redevances versées par les résidents des résidences autonomie, des participations diverses (Etat, Département...)(en mouvements réels).

FONDS DE ROULEMENT : Il se définit comme l'excédent global de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL :

Il regroupe l'ensemble des services du CCAS à l'exception de ceux dotés, conformément à la réglementation, d'une autonomie comptable qui prend la forme d'un budget annexe.

BUDGETS ANNEXES :

Il s'agit de services publics dotés de l'autonomie comptable.

SOMMAIRE

1	Le périmètre d'intervention du CCAS	Page	3
2	Les principes budgétaires et comptables	Page	5
3	Evolution des CA des 3 derniers exercices	Page	6
4	Evolution du résultat comptable	Page	8
5	Structure des recettes et des dépenses	Page	9
6	La masse salariale	Page	11
7	La dette et la trésorerie	Page	14
8	La balance générale du CA (budget principal)	Page	15
9	Le bilan synthétique du budget principal au 31.12.2023	Page	16
10	Les budgets annexes	Page	17

1 – Le périmètre d'intervention du CCAS

A- Périmètre d'intervention

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS de la Ville du Havre intervient dans les principaux champs suivants :

- Interventions en direction des personnes en situation de précarité ou d'exclusion : accompagnement social, accompagnement budgétaire (label Point Conseils Budget –PCB), animation d'ateliers de prévention, accès aux droits à la santé (Point Accueil Prévention Santé – PAPS), aides financières, gestion et animation de 4 épiceries solidaires, mission de référent unique de l'insertion des bénéficiaires du RSA, portage du contrat territorial d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants ;
- Interventions en direction des personnes en perte d'autonomie : participation à l'instruction des demandes de prestations pour personnes âgées, gestion de résidences autonomie, développement et maintien du lien social, prévention de la perte d'autonomie, soutien des aidants, appui au maintien à domicile et aux démarches d'adaptation des logements seniors, gestion des situations fragiles de personnes âgées dépendantes à domicile. A ce titre, il gère un CLIC (centre local d'information et de coordination) et le dispositif SHERPA (Service havrais des risques au domicile des personnes âgées) sur un territoire plus large que celui de la ville du Havre.

Le CCAS est ainsi l'outil principal de l'intervention municipale en matière de solidarité dans les domaines de l'action sociale et du bien vieillir.

B- Contexte démographique

Le Havre comptait 167 658 habitants au 1er janvier 2023.

En 2022, la commune a compté 1 714 naissances et 2 000 décès.

Le vieillissement de la population est une réalité nationale en augmentation, qui touche aussi Le Havre :

- 27 290 Havrais étaient en 2020 âgés de 60 à 74 ans, soit 16,84 % de la population, pourcentage en augmentation par rapport à 2009 (+20,37%).
- 16 499 Havrais étaient en 2020 âgés de 75 ans et plus, soit 9,95 % de la population, pourcentage en légère augmentation par rapport à 2008 : (+ 0,94 %).

Durant le courant de l'actuelle décennie 2020-2030, le nombre des Français âgés de 75 à 84 ans, va augmenter de 50 % passant ainsi de 4,1 millions à 6,1 millions. Dans la décennie suivante, c'est la population des plus de 85 ans qui va connaître une véritable explosion, avec un taux de croissance supérieur même à 50 %.

Cette évolution démographique s'explique par deux facteurs : la baisse de la natalité et les progrès de la médecine faisant accroître l'espérance de vie.

Au troisième trimestre 2023, le taux de chômage du bassin d'emploi du Havre s'élève à 8,6 % contre 7,4 % au niveau national (Source Pole Emploi et l'INSEE).

En 2020, Le Havre comptait 10 106 familles monoparentales, soit 23,8 % des ménages.

En 2020 (source INSEE)

Le taux de pauvreté au Havre est de 22% (contre 14,5% en moyenne nationale).

26,1 % des Havrais ne disposent d'aucun diplôme ou certificat d'études primaires, pourcentage supérieur à la moyenne nationale.

44 % des ménages havrais sont imposés (contre 51,1 % en moyenne nationale).

La médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) est de 19 650 € (contre 20 820 € en moyenne nationale).

59,2 % des Havrais sont locataires de leur logement (contre 39,9 % en moyenne nationale).

2 – Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville du Havre est soumise à l'application des principes généraux de la comptabilité publique, définis par le décret du 29 décembre 1962 modifié par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'établissement est ainsi soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 (M57 à compter du 1^{er} janvier 2024).

Cette réforme du cadre comptable harmonise progressivement la comptabilité publique avec la comptabilité privée définie par le plan comptable général de 1982.

En conformité avec les principes de base de la comptabilité publique, l'exécution des opérations budgétaires et comptables de la Collectivité est assurée par deux entités distinctes : l'ordonnateur et le comptable.

Le Président du CCAS exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes dont il prescrit l'exécution au trésorier municipal, qui est un agent de l'Etat.

Ce dernier, en sa qualité de comptable public, assure la prise en charge et le recouvrement des recettes ainsi que le paiement effectif des dépenses.

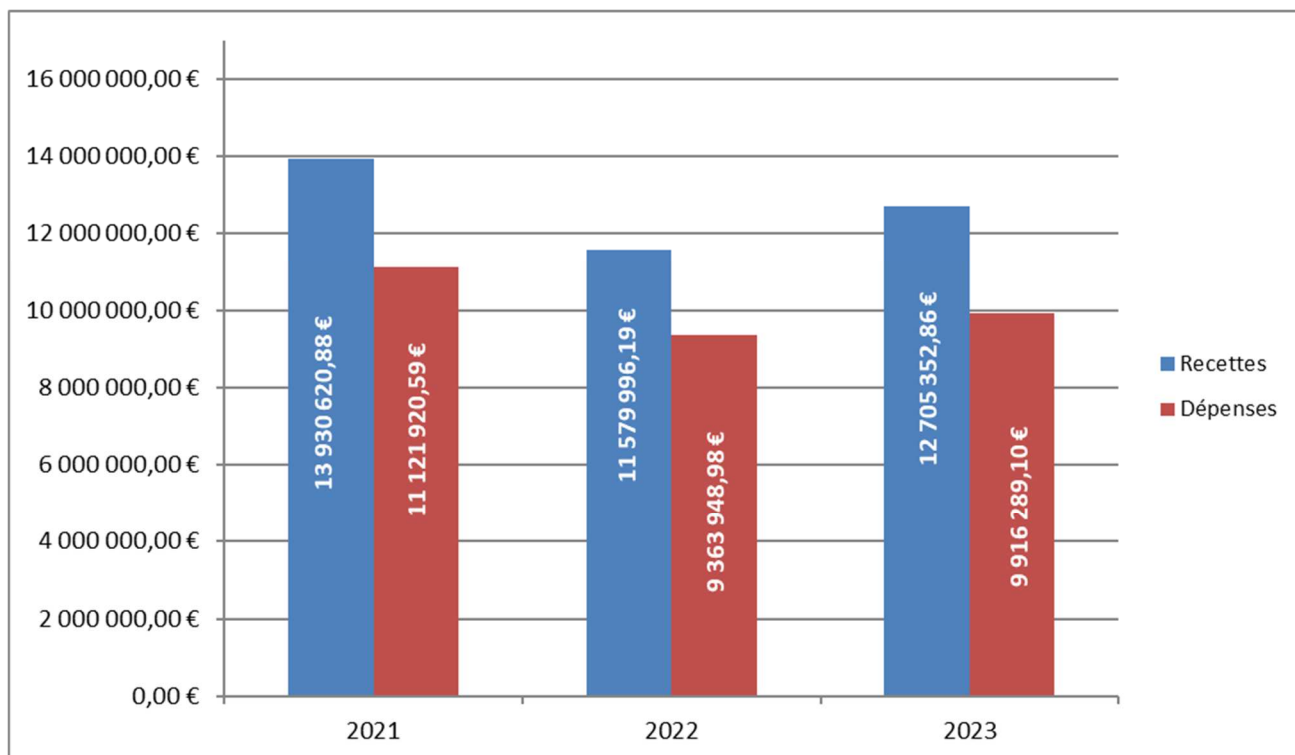
L'exercice de ces fonctions nécessite la tenue de deux comptabilités distinctes à la clôture de chaque exercice, mais qui doivent être concordantes dans leurs résultats.

Le compte administratif, élaboré et présenté par le Président, retrace l'exécution du budget, c'est-à-dire l'ensemble des ordonnancements de dépenses et de recettes.

Le compte de gestion, établi par le comptable public, décrit non seulement les mouvements budgétaires mais également les opérations non budgétaires tels que la gestion du patrimoine, l'enregistrement des flux de trésorerie ou encore l'établissement du bilan.

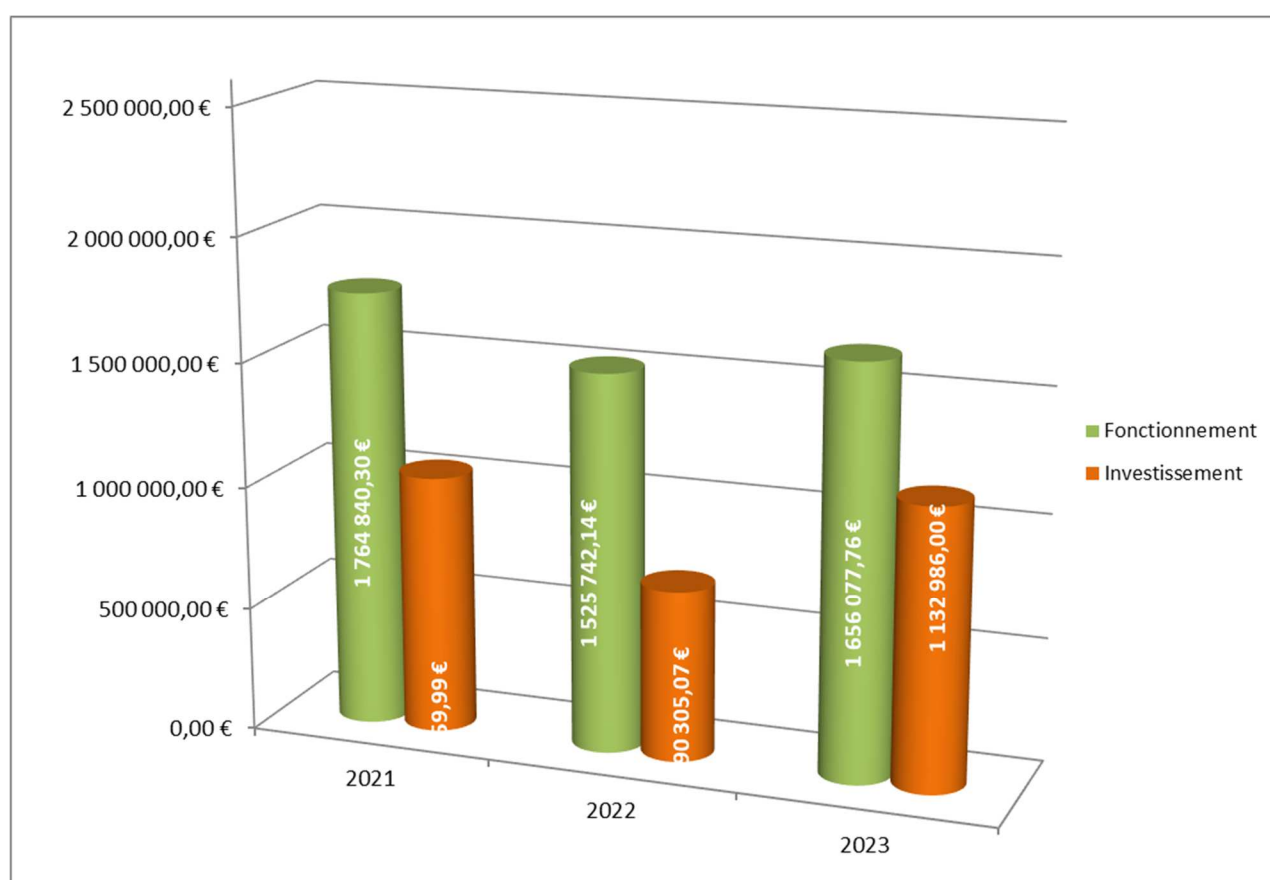
3 – Evolution des comptes administratifs des 3 derniers exercices

	2021	2022	2023
F O N C T I O N N E M E N T			
Titres émis	9 158 666,32 €	8 442 406,15 €	9 808 294,64 €
Excédent reporté	1 366 066,08 €	1 464 840,30 €	1 414 414,22 €
Total recettes	10 524 732,40 €	9 907 246,45 €	11 222 708,86 €
Mandats émis	8 759 892,10 €	8 381 504,31 €	9 566 631,10 €
Total dépenses	8 759 892,10 €	8 381 504,31 €	9 566 631,10 €
I N V E S T I S S E M E N T			
Titres émis	566 064,47 €	628 889,75 €	792 338,93 €
Excédent reporté	2 839 824,01 €	1 043 859,99 €	690 305,07 €
Total recettes	3 405 888,48 €	1 672 749,74 €	1 482 644,00 €
Mandats émis	2 362 028,49 €	982 444,67 €	349 658,00 €
Total dépenses	2 362 028,49 €	982 444,67 €	349 658,00 €
M A S S E B U D G E T A I R E G L O B A L E (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)			
Recettes	13 930 620,88 €	11 579 996,19 €	12 705 352,86 €
Dépenses	11 121 920,59 €	9 363 948,98 €	9 916 289,10 €
Résultat comptable	FONCTIONNEMENT 1 764 840,30 €	FONCTIONNEMENT 1 525 742,14 €	FONCTIONNEMENT 1 656 077,76 €
	INVESTISSEMENT 1 043 859,99 €	INVESTISSEMENT 690 305,07 €	INVESTISSEMENT 1 132 986,00 €
	GLOBAL 2 808 700,29 €	GLOBAL 2 216 047,21 €	GLOBAL 2 789 063,76 €



4 – Evolution du résultat comptable

RESULTATS COMPTABLES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)			
	2021	2022	2023
Fonctionnement	1 764 840,30 €	1 525 742,14 €	1 656 077,76 €
Investissement	1 043 859,99 €	690 305,07 €	1 132 986,00 €
Cumulé	2 808 700,29 €	2 216 047,21 €	2 789 063,76 €



L'excédent de fonctionnement constaté (1 656 077,76 €) s'explique par le fait que le CCAS a réalisé ces dernières années des efforts de gestion consistant à limiter la consommation de crédits de fonctionnement et de masse salariale mais également à la perception de financement extérieurs.

5 – Structures des recettes et des dépenses

✓ Fonctionnement

D E P E N S E S

	2021	2022	2023
Autres charges de gestion courante	751 181,61 €	535 679,54 €	800 510,42 €
Charges à caractère général	1 195 380,02 €	971 552,19 €	1 504 146,59 €
Charges de personnel et frais assimilés	4 919 023,50 €	5 282 080,35 €	5 455 788,85 €
Charges financières	8 592,72 €	7 984,37 €	7 376,04 €
Charges exceptionnelles	1 624 751,93 €	1 313 603,24 €	1 460 616,47 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Operations d'ordre de transferts entre sections	260 962,32 €	270 604,62 €	288 192,73 €
	8 759 892,10 €	8 381 504,31 €	9 566 631,10 €

R E C E T T E S

	2021	2022	2023
Attenuation de charges	31 045,10 €	42 697,14 €	49 987,53 €
Autres produits exceptionnels	51 423,42 €	129 459,88 €	66 493,38 €
Dotations et participations	8 635 995,08 €	7 918 890,93 €	9 250 528,39 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 366 066,08 €	1 464 840,30 €	1 414 414,22 €
Impôts et taxes	64 910,00 €	80 703,00 €	79 680,33 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	87 535,33 €	72 116,27 €	43 450,50 €
Produits des services du domaine et ventes divers	87 756,55 €	198 537,80 €	318 152,45 €
Reprise sur amortissements et provisions	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres produits de gestion courante	0,84 €	1,13 €	2,06 €
	10 524 732,40 €	9 907 246,45 €	11 222 708,86 €

✓ Investissement

DEPENSES

	2021	2022	2023
Acquisitions de matériel	267 211,47 €	395 368,24 €	148 463,71 €
Immobilisations en cours (travaux)	1 911 935,66 €	379 066,46 €	71 437,82 €
Acquisitions de logiciel (brevets, licences)	12 012,71 €	52 560,38 €	2 972,65 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections (opérations comptables)	87 535,33 €	72 116,27 €	43 450,50 €
Emprunts et dettes assimilées	83 333,32 €	83 333,32 €	83 333,32 €
Subventions d'équipement versée en nature (cessi	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2 362 028,49 €	982 444,67 €	349 658,00 €

RECETTES

	2021	2022	2023
Fond de compensation de la TVA (FCTVA)	28 887,58 €	48 452,10 €	354 146,20 €
Autofinancement	218 241,49 €	300 000,00 €	150 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	2 839 824,01 €	1 043 859,99 €	690 305,07 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections (opérations comptables)	260 962,32 €	270 604,62 €	288 192,73 €
Opérations de cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'équipement reçues	6 000,00 €	9 833,03 €	0,00 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement avances (travaux)	51 973,08 €	0,00 €	0,00 €
	3 405 888,48 €	1 672 749,74 €	1 482 644,00 €

6 – La masse salariale

Le coût de la masse salariale représente **5 455 788,85 €** soit **57,03 %** des dépenses de fonctionnement 2023 du budget principal.

Les effectifs sont répartis comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					C1.1		
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		53,20	0,65	53,85	45,85	8,00	53,85
ADJT ADM PPAL 1 CL	C	4,90	0,00	4,90	4,90	0,00	4,90
ADJT ADM PPAL 2 CL	C	6,00	0,65	6,65	6,65	0,00	6,65
ADJT ADMINISTRATIF	C	7,90	0,00	7,90	7,90	0,00	7,90
ASSISTANT EN GESTION ADMINISTRATIVE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE TERRITOR.	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
CHARGE DE MISSION SOUTIEN AUX AIDANTS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF DE SECTEUR PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF SECTEUR RESSOURCES HUMAINES	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
GESTIONNAIRE COMPTABILITE ET MARCHES PUBLICS	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INTERVENANT SOCIAL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	2,60	0,00	2,60	2,60	0,00	2,60
REDACTEUR PPAL 1CL	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
REDACTEUR PPAL 2CL	B	9,80	0,00	9,80	9,80	0,00	9,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	0,50	8,50	8,50	0,00	8,50
ADJT TECH PPAL 1CL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJT TECH PPAL 2CL	C	1,00	0,50	1,50	1,50	0,00	1,50
ADJT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGT MAITRISE PPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		14,90	0,00	14,90	9,90	5,00	14,90
A.S.E CLASSE EXCEP	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGT SOC. PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASS.SOCIO-EDUC.	A	6,90	0,00	6,90	6,90	0,00	6,90
CHEF DE SECTEUR ANIMATION PREVENTION ET PARTENARIATS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CONSEIL SOCIO EDUC	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
COORDINATEUR SOCIAL SHERPA	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,80	0,00	3,80	1,00	2,80	3,80
INFIRMIER SOINS GX	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INTERVENANT SOCIAL	A	0,80	0,00	0,80	0,00	0,80	0,80
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
PSYCHOMOTRICIEN	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		8,80	2,46	11,26	7,34	3,92	11,26
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	0,00	0,47	0,47	0,00	0,47	0,47
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	0,00	0,23	0,23	0,00	0,23	0,23
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	0,00	0,14	0,14	0,00	0,14	0,14
ADJT ANIM PPAL 1CL	C	1,00	0,54	1,54	1,54	0,00	1,54
ADJT ANIM PPAL 2CL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIM. PPAL 1ERE CL	B	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80
CHARGÉ D'ACCUEIL CLUB DES AINÉS	C	0,00	1,08	1,08	0,00	1,08	1,08
CONTRAT DE PROJET - CONSEILLER NUMERIQUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REFERENT LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		89,70	3,61	93,31	73,59	19,72	93,31

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	ANIM	365	0,00	3-4	CDI
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	ANIM	365	0,00	3-4	CDI
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	ANIM	365	0,00	3-4	CDI
ASSISTANT EN GESTION ADMINISTRATIVE	B	ADM	477	0,00	A CONTRAT DE PROJET	A
CHARGE DE MISSION SOUTIEN AUX AIDANTS	A	ADM	768	0,00	3-4	CDI
CHARGÉ D'ACCUEIL CLUB DES AINÉS	C	ANIM	392	0,00	3-4	CDI
CHARGÉ D'ACCUEIL CLUB DES AINÉS	C	ANIM	392	0,00	3-4	CDI
CHEF DE SECTEUR ANIMATION PREVENTION ET PARTENARIATS	A	S	390	0,00	3-3-1°	CDD
CHEF DE SECTEUR PATRIMOINE	A	ADM	640	0,00	3-4	CDI
CHEF SECTEUR RESSOURCES HUMAINES	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	404	0,00	3-3-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	390	0,00	3-3-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	404	0,00	3-3-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	B	ADM	415	0,00	3-3-2°	CDD
CONTRAT DE PROJET - CONSEILLER NUMERIQUE	C	ANIM	366	0,00	A CONTRAT DE PROJET	A
COORDINATEUR SOCIAL SHERPA	A	S	415	0,00	3-3-2°	CDD
GESTIONNAIRE COMPTABILITE ET MARCHES PUBLICS	C	ADM	362	0,00	3-3-1°	CDD
GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B	ADM	372	0,00	3-3-2°	CDD
INTERVENANT SOCIAL	A	MS	404	0,00	3-3-2°	CDD
INTERVENANT SOCIAL	B	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE	A	MS	457	0,00	3-3-2°	CDD
PSYCHOMOTRICIEN	A	MS	640	0,00	3-2	CDD
REFERENT LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	C	ANIM	361	0,00	3-a°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				54 138,86		
AUTRE				11 311,38	A APPRENTI	A APPRENTISSAGE
AUTRE				3 302,80	A APPRENTI	A APPRENTISSAGE
AUTRE				21 739,29	A ADULTE RELAIS	A CDD DROIT PRIVE
AUTRE				17 785,39	A ADULTE RELAIS	A CDD DROIT PRIVE
AUTRE	A	MS	502	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	B	ADM	361	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	B	ADM	368	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	C	ADM	361	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	C	ADM	361	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	C	ADM	361	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	C	ADM	361	0,00	3-a°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
AUTRE	C	ADM	361	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	C	TECH	361	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				54 138,86		

7 – La dette et la trésorerie

✓ La dette

Suite à la réalisation d'une étude concernant la réalisation de travaux de réaménagement et d'extension des locaux du CCAS destinés à améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents, des travaux de réhabilitation du CCAS ont débuté en 2020.

L'opération est estimée à 2 600 000 €. Le financement est assuré d'une part par l'excédent structurel de la section d'investissement, d'autre part par le recours à l'emprunt.

Une consultation a été lancée sur la base d'un capital emprunté de 1 250 000 € pour un taux fixe de 0,73% sur 15 ans. Le recours du principe à l'emprunt a fait l'objet d'une délibération n° 19.01.08 présentée au Conseil d'Administration du CCAS du 17 janvier 2019. La ville du Havre a également présenté une délibération au conseil municipal du 16 décembre 2019 conformément à l'article L 2121-34 du CGCT.

La signature du contrat d'emprunt a été autorisée par la délibération n° 20.01.11 lors du conseil d'administration du CCAS du 9 janvier 2020 selon les termes suivants :

- Montant : 1 250 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0,73 %
- Amortissement : linéaire
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 1 250 €
- Décaissement des fonds : le 01/04/2020 au plus tard

✓ La trésorerie

La trésorerie des collectivités territoriales étant déposée sur un compte non rémunéré au Trésor Public, l'objectif du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville est d'ajuster régulièrement le montant de la trésorerie déposée au plus près de ses besoins.

En effet, la recette principale du budget de fonctionnement est la subvention municipale versée par la ville du Havre. Elle est versée sous forme d'acompte de 800 000 €. Cela permet à l'établissement de disposer de crédits suffisants pour permettre à la Trésorerie Municipale de régler les dépenses du CCAS.

8 – La balance générale du CA 2023

Budget principal

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 504 146,59 €		1 504 146,59 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 455 788,85 €		5 455 788,85 €
65	Autres charges de gestion courante	800 510,42 €		800 510,42 €
66	Charges financières	7 376,04 €		7 376,04 €
67	Charges exceptionnelles	1 460 616,47 €		1 460 616,47 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000,00 €		50 000,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections		288 192,73 €	288 192,73 €
Dépenses de fonctionnement - Total		9 278 438,37 €	288 192,73 €	9 566 631,10 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 414 414,22 €		1 414 414,22 €
013	Atténuations de charges (sauf 6611)	49 987,53 €		49 987,53 €
70	Produits des serv. Du comaine et vente divers.	318 152,45 €		318 152,45 €
73	Impôts et taxes	79 680,33 €		79 680,33 €
74	Dotations et participations	9 250 528,39 €		9 250 528,39 €
75	Autres produits de gestion courante	2,06 €		2,06 €
77	Autres produits exceptionnels	66 493,38 €		66 493,38 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €		0,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections		43 450,50 €	43 450,50 €
Recettes de fonctionnement - Total		11 179 258,36 €	43 450,50 €	11 222 708,86 €

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opération ordre transfert entre sections		43 450,50 €	43 450,50 €
20	Immobilisations incorporelles	2 972,65 €		2 972,65 €
21	Immobilisations corporelles	148 463,71 €		148 463,71 €
23	Immobilisations en cours	71 437,82 €		71 437,82 €
16	Emprunt	83 333,32 €		83 333,32 €
Dépenses d'investissement - Total		306 207,50 €	43 450,50 €	349 658,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	690 305,07 €		690 305,07 €
040	Opération ordre transfert entre sections		288 192,73 €	288 192,73 €
10	Dotations, fond divers et réserves	354 146,20 €		354 146,20 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00 €		150 000,00 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €		0,00 €
23	Remboursement avances (travaux)	0,00 €		0,00 €
Recettes d'investissement - Total		1 194 451,27 €	288 192,73 €	1 482 644,00 €

9 – Le bilan synthétique du budget principal au 31.12.2023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 076213

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE HAVRE

ETABLISSEMENT : CCAS LE HAVRE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

03300 - CCAS LE HAVRE

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	374,34	Dotations	792,92
Terrains	15,55	Fonds Globalisés	1 882,77
Constructions	1 177,47	Réserves	3 296,93
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-115,94
Immobilisations corporelles en cours	2 620,69	Report à nouveau	1 414,41
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	736,05	Résultat de l'exercice	241,66
Autres immobilisations corporelles	900,33	Subventions transférables	46,42
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 450,10	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	5,97	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 830,41	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	7 559,18
Créances	646,25	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	796,70
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	1 060,30
Disponibilités	5 083,99	Fournisseurs ⁽²⁾	1 749,20
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	235,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 730,24	Total dettes à court terme	1 984,31
Comptes de régularisations	0,51	TOTAL DETTES	3 044,60
TOTAL ACTIF	11 561,16	Comptes de régularisations	160,68
		TOTAL PASSIF	11 561,16

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

10 – Les budgets annexes

Le CCAS de la ville du Havre gère en 2023, trois budgets annexes (auxquels s'ajoute le budget de la section du CCAS de la commune associée de Rouelles dont le CCAS du Havre contribue sous la forme d'une dotation annuelle de 4 100 €) :

Les activités CLIC sont retracées au sein de budgets annexes depuis l'exercice budgétaire 2015.

L'activité résidences autonomie a été érigée en budget annexe depuis l'exercice budgétaire 2018. Ce budget a été créé par délibération en date du 6 octobre 2017.

- **Le budget Résidences autonomie (01):**

Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement, toutes deux équilibrées aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Voici plusieurs années, la ville du Havre disposait de nombreuses résidences pour personnes âgées (RPA). Avec l'évolution à la hausse de la dépendance des personnes âgées, ces RPA correspondaient de moins en moins aux besoins et aux attentes de la population qui souhaite entrer de plus en plus tardivement en établissement et relève donc prioritairement d'EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Le plan RPA initié depuis plusieurs années a vu son aboutissement avec la fermeture de la résidence Lamartine en 2017. Le périmètre ainsi stabilisé, répondant aux besoins des havrais, comporte 4 résidences autonomie : Irène Joliot-Curie, Massillon, Bretagne et Montgeon. Solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite, les résidences-autonomie, anciennement appelées foyers logements, accueillent des personnes âgées autonomes ou en perte légère d'autonomie à la recherche d'un cadre de vie sécurisé, confortable et convivial et permettent ainsi de prévenir l'isolement. Elles bénéficient de services collectifs proposés tels que la restauration, les animations, la présence de personnel 24h/24.

Evolution des comptes administratifs des 3 derniers exercices

	2021	2022	2023
0 1 - RESIDENCES AUTONOMIE			
FONCTIONNEMENT			
Titres émis	2 975 910,17 €	2 774 927,61 €	3 130 808,57 €
Excédent reporté	134 435,67 €	348 195,94 €	775 261,55 €
Total recettes	3 110 345,84 €	3 123 123,55 €	3 906 070,12 €
Mandats émis	2 762 149,90 €	2 347 862,00 €	3 800 807,45 €
Total dépenses	2 762 149,90 €	2 347 862,00 €	3 800 807,45 €
INVESTISSEMENT			
Titres émis	178 620,23 €	116 185,09 €	300 897,44 €
Excédent reporté	224 139,88 €	254 798,31 €	248 960,67 €
Total recettes	402 760,11 €	370 983,40 €	549 858,11 €
Mandats émis	147 961,80 €	122 022,73 €	155 662,25 €
Total dépenses	147 961,80 €	122 022,73 €	155 662,25 €
MASSE BUDGETAIRE GLOBALE (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)			
Recettes	3 513 105,95 €	3 494 106,95 €	4 455 928,23 €
Dépenses	2 910 111,70 €	2 469 884,73 €	3 956 469,70 €
Résultat comptable	FONCTIONNEMENT 348 195,94 €	FONCTIONNEMENT 775 261,55 €	FONCTIONNEMENT 105 262,67 €
	INVESTISSEMENT 254 798,31 €	INVESTISSEMENT 248 960,67 €	INVESTISSEMENT 394 195,86 €
	GLOBAL 602 994,25 €	GLOBAL 1 024 222,22 €	GLOBAL 499 458,53 €

Le coût de la masse salariale du budget annexe résidences autonomie représente **1 390 146,17 €** soit **36,57 %** des dépenses de fonctionnement 2023 de ce budget annexe.

Les effectifs sont répartis comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

IV – ANNEXES						IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						C1.1	
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	5,30	11,30	11,30	0,00	11,30
ADJT ADM PPAL 1 CL	C	2,00	0,90	2,90	2,90	0,00	2,90
ADJT ADM PPAL 2 CL	C	0,00	4,40	4,40	4,40	0,00	4,40
ATTACHE TERRITOR.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PPAL 2CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	0,90	10,90	10,90	0,00	10,90
ADJT TECH PPAL 1CL	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJT TECH PPAL 2CL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJT TECHNIQUE	C	3,00	0,90	3,90	3,90	0,00	3,90
AGT MAITRISE PPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJT ANIM PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIM. PPAL 1ERE CL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		20,00	6,20	26,20	26,20	0,00	26,20

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
AUTRE	C	TECH	361	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

- **Le budget CLIC (25)** (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) :

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, leur famille, leur entourage, et les professionnels du maintien à domicile.

Le CLIC assure un accueil personnalisé gratuit et confidentiel quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médico-sociale ou hospitalière.

Evolution des comptes administratifs des 3 derniers exercices

	2021	2022	2023
0 2 5 - C L I C			
Titres émis	449 715,37 €	395 773,57 €	462 155,66 €
Excédent reporté	19 234,93 €	54 775,97 €	45 219,69 €
Total recettes	468 950,30 €	450 549,54 €	507 375,35 €
Mandats émis	414 174,33 €	405 329,85 €	393 382,96 €
Total dépenses	414 174,33 €	405 329,85 €	393 382,96 €
Résultat comptable	54 775,97 €	45 219,69 €	113 992,39 €

Le coût de la masse salariale du CLIC représente **363 338,02 €** soit **92,36 %** des dépenses de fonctionnement 2023 de ce budget annexe.
Les effectifs sont répartis comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		6,80	0,00	6,80	3,80	3,00	6,80
ASS.SOCIO-EDUC.	A	3,80	0,00	3,80	3,80	0,00	3,80
COORDINATRICE GERONTOLOGIQUE	A	0,80	0,00	0,80	0,00	0,80	0,80
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	2,20	0,00	2,20	0,00	2,20	2,20
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,80	0,00	6,80	3,80	3,00	6,80

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
COORDINATRICE GERONTOLOGIQUE	A	S	404	0,00	3-3-2°	CDD
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	S	404	0,00	3-3-2°	CDD
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	S	465	0,00	3-2	CDD
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	S	390	0,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		